

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social d'Ozon .
Mise en place de la restauration à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Oz'aventure (ALSH)**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault confie au Centre Social d'Ozon la gestion d'un ALSH sur le quartier d'Ozon voué à accueillir environ 110 enfants de 4 à 12 ans.

Ouvert depuis juillet 2011, le bâtiment est équipé d'une salle de restauration et d'un office de réchauffage permettant de proposer aux familles une prestation complète : un accueil à la journée avec repas. Cette offre de restauration est mise en place depuis juillet 2012 et a concerné une cinquantaine d'enfants.

La commune de Châtellerault propose d'accompagner le centre social d'Ozon dans le démarrage de cette prestation pour l'année 2012 en prenant en charge une partie du coût du repas à hauteur de 2,40€. De ce fait, la structure permet à un nombre de familles élargi de pouvoir accéder à cette prestation répondant ainsi à l'objectif partagé entre l'association et la collectivité de favoriser l'accès à l'offre d'un repas et à l'enjeu de mixité posé par le quartier.

La subvention sera versée en deux temps : à l'issue du bilan de fréquentation réelle de l'été et en fin d'année. Pour l'été, la subvention attribuée s'élève à 2 914 €, correspondant à 2,40€ X 1214 repas. Pour la fin d'année, elle sera attribuée par délibération en fonction de la fréquentation réelle enregistrée de septembre à décembre.

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

* * * * *

VU la délibération n°30 du conseil municipal du 3 décembre 2009 relatif à la construction de l'ALSH,

CONSIDERANT l'intérêt commun et local de développer un ALSH sur le quartier d'Ozon à destination de l'ensemble des familles de la commune,

CONSIDERANT la dynamique locale engagée en faveur de l'accès des familles à l'ALSH et en particulier à l'offre de restauration,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 914 € au Centre Social d'Ozon dans le cadre de la mise en place de la restauration pour l'ALSH d'Ozon pour la période de juillet et août 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Châtellerault et le Centre Social d'Ozon et toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/6574/4550.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6636
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM